

KATAMARAN® 3D

AMM n°2120075

Herbicide anti-dicotylédones et anti-graminées de pré-levée ou de post-levée précoce du colza



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	dimethenamide-P 200g/L + metazachlore 200g/L + quinmerac 100g/L
Formulation	suspo-émulsion (SE)
Température de stockage recommandée	-5°C à 40°C
Densité	1.14
pH	env. 3 - 5 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	HCP0-F42T-100U-CCVM
Classement	Attention

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient: 2-méthylisothiazol-3(2H)-one



SGH07



SGH09



SGH08

DESCRIPTION DU PRODUIT

Alabama est un herbicide de post-semis pré-levée et de post-levée précoce des cultures de colza. L'association des trois substances actives confère à Alabama un large champ d'activité qui englobe à la fois graminées et dicotylédones classiques du colza, ainsi que certaines adventices difficiles comme les géraniums.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Culture	Dose	Nombre d'applications	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	DVP	ZNT plantes non-cibles	Culture attractive en floraison (arrêté du 21/11/2021)
Colza	2,5 L/ha	1 tous les 3 ans pour une dose maximum de 500 g de métazachlore/ha	Au plus tard au stade BBCH 18 (8 feuilles étalées des colzas)	DAR F (BBCH 18)	5 m	5 m sur colza d'hiver en post-levée et sur colza de printemps en pré-levée	5 m	Non concerné
		1 tous les 4 ans pour 1 dose de métazachlore comprise entre 501 et 750 g maximum/ha						

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P ou du quinmérac plus d'une année sur deux (sauf dispositions contraires).

SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétairie référencée.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure à 45%.

En cas d'interruption prématurée de la culture de colza traitée, ne pas implanter moins de 120 jours après l'application de culture de céréales à paille ou de graminées fourragères.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

KATAMARAN® 3D à 2.5 l/ha en PS-PL, Post-Levée

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Alchémille des champs	TS	TS
Ammi élevé	TS	S
Anthrisque commun	S	NC
Barbarée officinale	MS	NC
Barbarée printanière	S	NC
Barbarée sp.	S	MS
Capselle bourse-à-pasteur	TS	S
Carotte sauvage	S	S
Chrysanthème des moissons	S	MS
Chénopode blanc	MS	MS
Chénopode sp.	MS	MS
Coquelicot	S	S
Euphorbe réveil-matin	TS	S
Fumeterre	S	S
Fumeterre officinale	S	MS
Gaillet gratteron	S	S
Géranium colombin	S	MS
Géranium disséqué	MS	MS
Géranium mou	S	NC
Géranium sp.	S	MS
Géranium à f. rondes	MS	PS
Géranium à tiges grêles	S	MS
Helminthie sp.	S	NC
Laiteron des champs	NC	S
Laiteron rude	S	S
Laiteron sp.	S	TS
Lamier amplexicaule	TS	TS
Lamier pourpre	TS	TS
Lamier sp.	TS	TS
Lampsane commune	S	NC
Matricaire sp.	TS	TS
Morelle noire	TS	TS
Myosotis des champs	TS	S
Myosotis sp	TS	S

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Passerage des champs	MS	MS
Pâturin annuel	TS	TS
Pâturin sp.	TS	NC
Ray-grass	MS	MS
Ray-grass d'Italie	MS	MS
Renoncule des champs	S	NC
Renoncule des marais	TS	NC
Rumex crépu	MS	NC
Rumex sp.	TS	NC
Sabline à feuilles de serpolet	TS	TS
Sisymbre officinal	MS	MS
Stellaire intermédiaire	S	MS
Séneçon commun	S	MS
Vulpie queue-de-rat	TS	TS
Vulpin des champs	MS	MS
Véronique agreste	TS	TS
Véronique de Perse	TS	TS
Véronique des champs	TS	TS
Véronique sp.	TS	TS
Véronique à feuilles de lierre	S	S

Très sensible (95% - 100%)
 Sensible (85% - 94%)
 Moyennement sensible (70% - 84%)
 Peu sensible (50% - 69%)
 Très peu sensible (< 50%)
 Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

CONDITION D'EMPLOI

C'est un herbicide de post-semis pré-levée (pré-émergence) ou post-levée (post-émergence) précoce du colza. Il est efficace contre de nombreuses adventices, aussi bien dicotylédones que graminées.

SEMIS EN CONDITIONS NORMALES : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Dose en fonction du risque de salissement : 1,5 à 2,5 L/ha :

• **Situations de flore sensible en pression faible à modérée :**

BASF recommande son utilisation seul à la dose de 2,5 L/ha en post-semis, pré-levée.

• **Situations de flore complexe et/ou de forte pression :**

BASF recommande son utilisation à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en post-semis pré-levée en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter

en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact auprès de votre conseiller.

Qu'entend t'on par semis en conditions normales ?

- Semis effectué à une date habituelle pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- Sol soigneusement préparé, non motteux.
- Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, il s'utilise en un seul passage, après le semis aussitôt après le semis (dans les 3 jours au maximum) afin de bénéficier de la fraîcheur du sol.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : UTILISATION EN POST-LEVÉE PRÉCOCE

Doses en fonction du risque de salissement : 1,5 à 2,5 L/ha jusqu'au stade BBCH 18.

• Situations de flore sensible en pression faible à modérée :

BASF recommande son utilisation seul à la dose de 2,5 L/ha en post-levée précoce.

• Situations de flore complexe et/ou de forte pression :

BASF recommande son utilisation en post-levée précoce à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact auprès de votre conseiller.

Qu'entend t'on par semis en conditions difficiles :

- Sol sec au moment du semis rendant la levée du colza et l'efficacité herbicide aléatoires.
- Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- Sol très battant ou très filtrant.
- Fortes précipitations à craindre dans les 2-3 jours qui suivent le semis.
- Semis tardif.

En post-levée précoce, il s'applique sur sol frais, après le retour des pluies, le plus tôt possible c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade, « colza rayonnant » soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement.

Il est efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont encore à des tous jeunes stades (émergence à 1-2 feuilles). Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices et 8 feuilles du colza.

UTILISATION EN FRACTIONNÉE :

Dose : 1,5 L/ha en post-semis pré-levée puis 1 L/ha en post-levée précoce.

Le fractionnement de l'application :

- Régularise l'efficacité du produit en conditions difficiles (temps sec et sol motteux).
- Renforce l'efficacité sur certaines adventices (ex : coquelicot).
- Renforce la sélectivité en conditions difficiles (sols motteux ou filtrants).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI Recommandations BASF		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC un pulvérisateur à rampe :		Nettoyage	
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

dimethenamide-P

ou dmta-p, il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

metazachlore

Il perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Il présente une sélectivité de position. Il appartient au groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

quinmerac

Il est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Il appartient au groupe 4 de la classification HRAC (famille chimique de acides quinoléine-carboxyliques).

CONDITION D'APPLICATION

- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- L'appliquer sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- Ne pas rouler la culture après traitement.
- Ne pas irriguer dans les trois semaines qui suivent le traitement.
- Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, l'appliquer après la pluie.
- Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables : vent, pluie, température supérieure à 25°C.

Mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites :

- Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines ;
- L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétouilles référencées) ;
- Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

GESTION RESPONSABLE

Recommandations BASF sur colza d'hiver afin de protéger les ressources en eau : au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par les Comités de pilotage des aires d'alimentation de captage.

PERSISTANCE

Appliquer en très bonnes conditions sur des adventices sensibles, la persistance d'action d'Alabama peut permettre de contrôler les levées, jusqu'à la reprise de végétation en sortie d'hiver.

CULTURE DE REMPLACEMENT

En cas d'interruption prématurée de la culture de colza traitée, ne pas implanter moins de 120 jours après l'application de culture de céréales à paille ou de graminées fourragères

En cas de retournement du colza, les cultures suivantes peuvent être semées :

Après labour et semis plus dense : céréales de printemps (blé, orge, avoine tout en respectant un délai de 120 jours entre l'application du produit et le semis de la céréale), chanvre, luzerne, trèfle violet, vesce.

Quel que soit le travail du sol : betterave sucrière, maïs, sorgho, millet, moha, pois protéagineux de printemps, féverole de printemps, colza de printemps, tournesol, soja, lin de printemps, pomme de terre.

ROTATION

Toutes les cultures suivantes sont possibles dans le cadre de la rotation.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),
sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059 —Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI